Extrait du CGT ARLES

https://www.cgtarles.fr/spip.php?article243

retraites

- Actualités -

Date de mise en ligne : jeudi 7 juin 2012

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

Retour partiel aux 60 ans, un cap à confirmer

Le Conseil des ministres vient d'adopter les modalités de son décret « retraite ». Comme annoncé initialement, celui-ci permettra à des salariés âgés de 60 ans et ayant débuté leur carrière professionnelle à 19 ou 18 ans de partir en retraite à condition de réunir par exemple 166 trimestres cotisés pour les personnes nées en 1955 et après. S'agissant des trimestres non cotisés, un nombre limité pourra être pris en compte au titre du chômage et de la maternité.

Lire la suite :

Copyright © CGT ARLES